



Demande de réservation de la salle François CACHOUD

Mairie de Saint-Alban de Montbel

Réservation de la salle François CACHOUD

Vous êtes ?

- Une association de la commune*
Une association de la CCLA*
Un particulier ou une société
Autre (précisez).....

Vos coordonnées :

Nom : Prénom :

Représentant (raison sociale) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Mobile : Mail :

Type d'organisation :

Date souhaitée : du / /20.... Au / /20....

Salle souhaitée :

Grande salle et cuisine Maximum 200 personnes

Petite salle et cuisine Maximum 50 personnes

La réservation ne sera effective que lors de la remise de l'intégralité des documents à fournir.

- Le document de réservation
- Assurance responsabilité civile et risques locatifs
- La déclaration à la SACEM (si nécessaire)
- La demande d'ouverture de buvette (si nécessaire)
- Le chèque de location libellé à l'ordre du Trésor Public
- Le chèque de caution de 800 €
- Le récépissé d'acceptation du règlement intérieur signé
- Copie de la pièce d'identité

Tarifs de locations

WEEK-END			Forfait participation frais de chauffage (du 1 octobre au 30 avril)
<i>Résidents commune</i>	Petite salle + cuisine	130 €	40 €
	Grande salle + cuisine	250 €	100 €
	Les 2 salles + cuisine	300 €	120 €
<i>Extérieurs commune</i>	Petite salle + cuisine	250 €	40 €
	Grande salle + cuisine	550 €	100 €
	Les 2 salles + cuisine	650 €	120 €
<i>Associations (participation aux frais de fonctionnement *)</i>	Petite salle + cuisine	50 €	
	Grande salle + cuisine	100 €	
	Les 2 salles + cuisine	120 €	
JOURNEE <i>En semaine du lundi au jeudi</i>	Petite salle + cuisine	100 €	30 €
	Grande salle + cuisine	150 €	50 €
	Les 2 salles + cuisine	200 €	60 €

***Voir règlement intérieur**

Location de matériel à la journée (utilisation extérieure à la salle)

- *Table* : **4€**
- *Chaise* : **1 €**

Le chèque de caution sera restitué ou gardé en cas de dégradation, de nettoyage insuffisant, de disparition de matériel ou de mobilier mis à disposition ou, de manière générale en cas de non-respect du règlement intérieur. Cette caution ne constituera qu'un acompte dans le cas d'un montant plus élevé des préjudices.

**Renseignement :
Secrétariat de la mairie
04 79 36 02 14**